

Par délégation du Maire  
Marc Andrieu  
Directeur général adjoint

## DÉCISION DU REPRÉSENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

### DÉSIGNATION DE LA CONSULTATION

Service :	<b>Direction du Paysage, de la Biodiversité et des Transitions Service Paysages urbains</b>
Date limite de réception des offres :	<b>Le 12 février 2024 à 15 Heures</b>
Nature de la prestation :	<b>Accord-cadre multi attributaire n° 23ACDCV01_L2_EV relatif aux travaux d'entretien et de rénovation des espaces verts pour la période de 2023 à 2026 – Travaux imprévus Lot n°2 intitulé « Abattage et élagages 2024 » Marché subséquent n°1</b>

Vu l'article L. 2122.22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du conseil municipal du 10 juillet 2020 portant délégation d'attributions au Maire pour la durée de son mandat,

Vu l'arrêté en date du 17 janvier 2023 portant délégation de signature dans le domaine de la commande publique à Monsieur Jean-Marc Salanne, Conseiller municipal,

Considérant la décision du comité MAPA en date du 29 février 2024,

### DÉCISION

Après l'analyse des propositions fondée sur l'ensemble des critères d'attribution du marché subséquent, le pouvoir adjudicateur décide de retenir la proposition de la société CHAUVIER ELAGAGES domiciliée à BIDART (64210), jugée économiquement avantageuse pour un montant de 36 996,00 € HT.

Il s'agit d'un marché subséquent d'une durée de 9 mois.

Jean-Marc Salanne  
Conseiller municipal délégué  
à la commande publique

Ville de Bayonne - Hôtel de Ville  
1 avenue Maréchal Leclerc - BP 60004 - 64109 Bayonne cedex

Tél. : 05 59 46 60 60 - Fax : 05 59 25 70 79  
contact@bayonne.fr

Signé électroniquement par : JM SALANNE  
Date de signature : 03/03/2024  
Qualité : Elu aux Mandats Publics